

CARACTERISTIQUES DU PROJET

A partir de cette rubrique, les informations demandées ne se rapportent qu'au projet concerné par la demande de subvention. (Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre un document descriptif du projet)

a) Éléments concernant le projet :

Code PCAE en lien avec le projet :(se reporter à l'annexe 1)

Type de projet (la case cochée doit correspondre aux types de dépenses présentées dans la demande d'aide) :

- Transformation Vente directe Transformation **et** vente directe

Description du projet :
.....
.....

b) Description des investissements et du projet :

- Construction d'un bâtiment neuf : surface m²
 Extension en neuf d'un bâtiment existant : surface m²
 Aménagement d'un bâtiment existant : surface m²
 Équipements

Localisation des investissements : si identique à la localisation du siège de l'exploitation, cocher la case

Si non, précisez l'adresse - Lieu-dit :

Calendrier du projet : date prévue début de travaux :/ 20.....(mois, année) ; date prévue de fin de travaux :/ 20.....(mois, année)

Description synthétique des investissements envisagés :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

c) Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et sur les prélèvements d'eau au titre de code de l'environnement (art. L 214-1 à L 214-6 et L 512-1 à L 513-3) :

Veuillez indiquer si les installations créés ou développées par votre projet :

relèvent du régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
Si plusieurs ateliers concernés, veuillez indiquer pour lesquels : _____

relèvent du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la Loi sur l'eau (forage) ;

ne relèvent pas de ces réglementations.

d) Vérification du critère communautaire lié à l'amélioration de la performance globale et de la durabilité de l'exploitation agricole

Le demandeur doit impérativement fournir une étude de faisabilité.

Exemple d'attendu en terme d'étude de faisabilité :

- retombées économiques avec présentation des données comptables existantes et les projections suite à la réalisation des investissements (évolution du chiffre d'affaire, de l'excédent brut d'exploitation, du résultat)
- évolution de la part de production transformée,
- retombées sociales et/ou environnementales.
- caractéristiques des nouveaux produits et des débouchés (positionnement du (des) produit(s))
- analyse de la concurrence
- analyse de la zone de chalandise

Ceci afin de permettre au GUSI d'apprécier l'impact économique des investissements sur la ou les exploitation(s).

Précisez, également :

	Avant projet	Après projet
Nombre total d'UTH sur l'exploitation		
<i>dont Chefs d'exploitation (en UTH)</i>		
<i>dont Effectif des salariés (en UTH)</i>		
<i>dont autre (en UTH)</i>		

En synthèse, précisez les arguments qui permettent de démontrer que votre projet améliore la situation économique, sociale et/ou environnementale de votre exploitation ainsi que sa durabilité (sans évolution prévisionnelle positive le dossier ne pourra être retenu) :

je sollicite (nous sollicitons) la bonification « île » (mon (notre) projet se situe sur une île)

nous sollicitons la bonification « projet collectif » (projet porté par un groupement d'agriculteurs)

DECLARATIONS DU DEMANDEUR

Je déclare (nous déclarons) :

- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements ;
- avoir pris connaissance des informations présentées dans l'arrêté du Président de la Région Bretagne :
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement ;
- être propriétaire du terrain ou du bâtiment sur lequel la ou les implantations sont projetées; si tel n'est pas le cas avoir l'autorisation du propriétaire pour réaliser les travaux / aménagements
- Je déclare (nous déclarons) être informés que les dépenses commencées antérieurement à l'autorisation accordée par le « Guichet Unique Service Instructeur (GUSI) » ne pourront pas être soutenues ;
- Je déclare (nous déclarons) avoir pris connaissance que **ce dossier/projet fera l'objet d'une sélection** dans le cadre de l'appel à projets et qu'il pourrait ne pas être sélectionné

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide, pendant toute la durée du projet et au-delà pour une durée de 3 ans à compter de la date du dernier versement de l'aide :

- à informer le guichet unique de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, de mon (notre) projet ou de mes (nos) engagements ;
- à me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes ;
- à ne pas solliciter pour ce projet, d'autres crédits - nationaux ou européens -, en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet » ;
- à assurer la publicité de l'aide européenne de manière conforme à ce qui sera précisé dans la décision d'attribution de la subvention ;
- à poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural et tout particulièrement mon (notre) activité ayant bénéficié de l'aide ;
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides ;

Je m'engage (nous nous engageons) à détenir, conserver, fournir, pendant dix années, tout document ou justificatif se rapportant aux investissements réalisés et permettant de vérifier l'effectivité des engagements (et les attestations sur l'honneur).

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°259/2008, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER. Dans ce cas, mon (notre) nom, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteraient en ligne sur le site Internet du ministère en charge de l'Agriculture pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original de la demande et de la grille de sélection (annexe 2) complétées et signées	Tous projets	<input type="checkbox"/>	
Arrêté de permis de construire ou déclaration de travaux	Pour tous les dossiers qui nécessitent ces pièces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Dépenses < à 2 000 € : joindre un devis - Dépenses entre 2 000 et 90 000 € : joindre deux devis de fournisseurs différents estimatifs détaillés des travaux ou investissements classés par poste de dépense - Dépenses > à 90 000 € : joindre trois devis	Tous projets	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire - IBAN (ou copie lisible)	Tous projets	<input type="checkbox"/>	
Plan de situation et plan de masse des travaux	Si construction ou extension de bâtiment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan avant travaux et après travaux	Pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment existant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan des aménagements intérieurs	Si construction, extension ou aménagement de locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE (SUITE)

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Pièce la plus récente reçu du bénéficiaire entre : - accusé de recevabilité de dossier complet de la DJA émis par la DDTM, - décision d'attribution de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) - certificat de conformité (à fournir au plus tard pour le paiement)	Demandeur sollicitant la bonification JA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PE (et avenant le cas échéant ou courrier de la DDTM attestant que le jeune n'a pas besoin d'avenant suite à l'envoi de son formulaire de demande de modification de projet)	Demandeur sollicitant la bonification JA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat, notification d'habilitation ou attestation de début de conversion SIQO (Label rouge, AOC, AOP, IGP, STG, Agriculture biologique)	Demandeur sollicitant la bonification SIQO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude de marché/faisabilité	Tous projets	<input type="checkbox"/>	
Avis de situation de la base SIRENE actualisée ou K-bis ou certificat d'immatriculation INSEE	Pour les personnes morales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exemplaire des statuts à jour	Pour les personnes morales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie recto-verso de la carte d'identité	Si vous êtes agriculteur personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisation du propriétaire	En cas de construction sur un terrain n'appartenant pas au demandeur, d'extension ou d'aménagement d'un bâtiment en location	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'affiliation à la MSA en tant que chef d'exploitation	Pour les bénéficiaires personnes physiques Se rapprocher de la MSA dont vous relevez A fournir au plus tard pour le paiement du solde de la subvention pour un JA en cours d'installation	<input type="checkbox"/>	
Justificatif de paiement des cotisations sociales	Pour obtenir ce document, se rapprocher de la MSA dont vous relevez A fournir au plus tard pour le paiement du solde de la subvention pour un JA en cours d'installation	<input type="checkbox"/>	
Récépissé de déclaration ou autorisation relative aux installations classées ou récépissé de dépôt en cas de nouvelle demande Récépissé de déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau	Demandeurs concernés par ces réglementations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grille de sélection pré-remplie par vos soins	Tous projets	<input type="checkbox"/>	

Pièces justificatives en lien avec la sélection : voir Annexe 2

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,
 j'autorise
 je n'autorise pas ⁽²⁾ l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.
⁽²⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à la Région Bretagne.

Fait à le

NOM(S) et prénom(s) et signature(s) du (des) demandeur(s) :
(du gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

Annexe 1 – Codes OTEX pour définir l'orientation de l'exploitation et de l'atelier

CODES pour définir l'orientation de l'exploitation et de l'atelier Définitions retenues pour le PCAE, sur la base de la définition des OTEX = Production majoritaire de l'exploitation, >2/3 du C.A.		
V2 du 25/11/2015		
Typologie de l'exploitation ou de l'atelier concerné par l'investissement	Code OTEX existant	Code PCAE
Grandes cultures = Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées	1500 + 1600 (sauf 1520 / 1630 / 1640)	1550
Riz	1520	1520
Légumes frais de plein champ	1630	1630
Tabac	1640	1640
Maraîchage (dont melon et fraise)	2800	2800
Fleurs et horticulture diverse (dont champignon, etc..)	2900	2900
Plantes à parfums, aromatiques et médicinales		2901
Viticulture d'appellation (AOP – IGP)	3511 + 3512 + 3513	3515
Autre viticulture	3520 + 3530 + 3540	3525
Arboriculture (fruits à pépins ou noyaux hors olives)	3610	3610
Oléiculture	3700	3700
Autres fruits en cultures pérennes	3900 (sauf 3610 et 3700)	3910
Polyculture = diverses associations de cultures sans élevage	6110 + 6120 + 6130 + 6140 + 6150 + 6160	6100
Bovins lait	4500	4500
Bovins viande dominante naisseur		4601
Bovins viande dominante engraisseur	4600	4602
Veau de boucherie		4603
Bovins lait et viande	4700	4700
Ovin lait		4801
Ovin viande	4810	4802
Caprin lait		4803
Caprin viande	4830	4804
Autres herbivores (dont chevaux)	4840	4840
Mixte ruminants	4820	4820
Truies reproductrices	5110	5110
Porc engraissement	5120 + 5130	5125
Poules pondeuses	5210	5210
Poulets de chair		5201
Palmipèdes foie gras		5202
Autres palmipèdes	5220 + 5230 + 5300	5203
Autres volailles		5204
Lapins		5205
Abeilles	8430	8430
Polyélevage orientation herbivore (compris chevaux)	7310 + 7320 + 7410 + 7420	7374
Polyélevage orientation granivore	7410 + 7420	7415
Polyculture élevage = association cultures et élevage	8310 + 8320 + 8330 + 8340 + 8410 + 8420	8384
Autres associations (hors abeilles)	8440	8440
Exploitations non classées	9000	9000

Annexe 2 - Grille de sélection à compléter

Année 2022

Identification du demandeur

PDR Bretagne 2014-2020 – Mesure 4 « Investissements physiques »

Nom / Prénom ou dénomination de la société :

4.2.2 Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles en exploitation agricole

N° Pacage :

Critères de sélection – Appel à projets permanent 2022

Commune :

Priorité	Orientations	Critères	Nombre de points	Justification	Pièces à fournir	N° de devis (ne rien renseigner quand la case est grisée)	Reporter dans cette colonne le nombre de points sollicités	Avis du GUSI
----------	--------------	----------	------------------	---------------	------------------	--	---	--------------

Critères de base

Base	Porteur de projet	Jeune agriculteur JA	70	Décision de validation du projet d'entreprise suite à l'examen en CDOA				
	Porteur de projet	+de 40 ans, nouvel installé depuis moins de 5 ans (non JA aidé État) ayant réalisé un parcours à l'installation et critères idem validation JA et aide Région	30	Copie de la lettre de notification par le conseil régional de l'aide à un nouvel installé de plus de 40 ans	Copie de la lettre mentionnée ci-contre			
	Économique	Exploitation située dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 = îles	200	Le siège de l'exploitation et 80% de la SAU sont dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 (îles)	Rien à fournir, contrôle par la Région			
	Environnement	Exploitation ou atelier certifiée en agriculture biologique AB	35	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée à l'agriculture biologique Dans les autres cas : certification ou attestation du rang d'année de conversion	Pour un jeune en cours d'installation : rien à fournir, contrôle par la Région sur la modulation Autre cas : attestation ou certification			
						SOUS TOTAL CRITERES DE BASE : A		

Critères interfilières

Interfilières	Filière	Adhésion à une SIQO : IGP, AOP/AOC, STG, label rouge, AB	50	Certificat SIQO				
	Filière	Adhésion à une charte de bonnes pratiques : Herbivores : dans le cas des élevages gros bovins lait, viande et veaux de boucherie, l'exploitation est adhérente à la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage (CBPE) ; dans le cas de l'élevage ovin, l'exploitation est adhérente au Guide des Bonnes Pratiques Ovines (GBPO) et dans le cas de l'élevage caprin, l'exploitation est adhérente au Code Mutuel Caprin (CMC). Filière oeufs de consommation : l'exploitation est adhérente à la Charte sanitaire du plan de lutte salmonelles.	20	Certificat adhésion				
	Porteur de projet	Projet collectif porté par une CUMA ou autre structure collective	100		Statuts de la structure collective portant le projet			
	Filière	Agroécologie : adhérent à un GIEE (et investissement en lien avec le projet du GIEE) ou à un AEP	35	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée au GIEE ou AEP Dans les autres cas : attestation d'adhésion	JA en cours d'installation : rien à fournir, contrôle par la Région sur la modulation Dans les autres cas : attestation d'adhésion			
	Économique	Investissements permettant une valorisation de votre production par la transformation et la vente directe	30	Pour un jeune en cours d'installation : vérification de la cohérence sur le Plan d'Entreprise Dans les autres cas : vérification du projet de développement sur le formulaire de demande	Pour un jeune en cours d'installation : PE et formulaire de demande d'aide Autre cas : formulaire demande d'aide			
	Économique	Déconstruction d'un bâtiment existant obsolète et reconstruction sur l'emplacement (préservation du foncier)	10	Présence sur plan de masse avant projet, Absence sur plan de masse après projet,	Permis de démolir ou mention dans le permis de construire			
Économique	Exploitant ayant bénéficié d'aide pour la transformation et/ou commercialisation depuis moins de 3 ans, y compris en cas d'abandon du projet ou si le dossier n'est pas soldé	-350	Délais vérifiés par la Région sur la base suivante la date de dépôt - date de notification < 3 ans	Rien à fournir, contrôle par la Région				
						SOUS TOTAL CRITERES INTERFILIERES : B		

Annexe 2 - Grille de sélection à compléter (suite)

Critères de sélection – appel à projets permanent 2022

Commune :

Priorité	Orientations	Critères	Nombre de points	Justification	Pièces à fournir	N° de devis (ne rien renseigner quand la case est grisée)	Reporter dans cette colonne le nombre de points sollicités	Avis du GUSI
Critères projet								
Critères « Projet »	P1	Économique	Création du premier atelier de transformation ou investissement dans le premier outil de commercialisation	75	investissements éligibles au projet			
	P2	Économique	Projet impliquant l'achat d'équipements	70	investissements éligibles au projet			
	P3	Économique	Aménagement d'un bâtiment existant	35	investissements éligibles au projet			
	P4	Économique	Construction/extension	25	investissements éligibles au projet			
	P5	Économique	Projet permettant la création de nouveaux produits, nouveaux débouchés	30	investissements éligibles au projet			
	P6	Économique	Projet permettant la création de 1 ETP ou +	15	investissements éligibles au projet			
	P7	Conditions de travail	Projet avec des aménagements/équipements garantissant de bonnes conditions de travail	5	investissements éligibles au projet			
						SOUS TOTAL CRITERES PROJET : C		
						TOTAL GENERAL : A+B+C		

Attention : ne seront comptabilisés que le nombre de points du critère pour lesquels le justificatif requis est fourni (ou information déjà connue)

Fait à	le	Nom(s), prénom(s) et signature(s) du(des) demandeur(s) : <small>(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)</small>
---------------	-----------	--

Annexe 3 – Liste des investissements éligibles

En référence au Type d'opération 4.2.2 du Programme de Développement rural de Bretagne 2014-2020 – Dispositions transitoires 2021-2022

Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles en exploitation agricole

Appel à projets 2022 – Demande de subvention

Version du

03/01/22

La description du projet et les devis devront permettre au service instructeur d'apprécier et de valider les investissements éligibles et retenus pour rédaction de l'annexe décision

Investissements matériels éligibles 422	Demande de précisions / remarques	Domaine de performance	
Tableau 1 : investissements gros œuvre et stockage			
Maçonnerie ; fondation, murs, dalles	Il est nécessaire de disposer d'une description détaillée des investissements et travaux. Le service instructeur doit pouvoir juger de l'intérêt de soutenir ces investissements, en particulier ce dispositif n'a pas vocation à financer la rénovation du bâti d'une longue ou d'un bâtiment ancien (mûrs, charpente, toiture par exemple)	Économique	
La charpente, la toiture, la couverture			
Murs et bardages double peau pour isolation			
Menuiseries extérieures ; portes, fenêtres isolantes et pour respect des règles d'hygiène			
Isolation			
Parois intérieures, les murs et cloisons, les portes de séparation			
Plomberie ; réseau ; bacs de lavage ; éviers ; lave-mains...			
Électricité			
Carrelage ; peinture des locaux de transformation – commercialisation			à l'exclusion locaux à usage administratif et assimilés ou des locaux sociaux
Ventilation ; chauffage ; système de gestion de la température dirigée des salles			Économique
Sas sanitaire ; Blocs sanitaires ; Douches ; Quai de chargement, déchargement	la construction, l'aménagement des locaux connexes à l'activité sont éligibles lorsqu'ils sont intégrés à un projet de construction ou d'aménagement (par exemple : locaux sanitaires liés au respect des règles d'hygiène alimentaire ; locaux techniques ; quai de déchargement ou de chargement, sas, vestiaires, sanitaires)	Économique	
Tableau 2 : dépenses en lien direct avec la transformation et commercialisation			
Chambre frigorifique	Seuls les investissements considérés professionnels sont éligibles	Économique	
Groupe frigorifique ; appareil frigorifique ; cellule de refroidissement ; tunnel de refroidissement/congélation		Économique	
Équipements de réception et de stockage des matières premières		Économique	
Équipements du laboratoire de transformation ; équipements nécessaires au process de transformation, par exemple : tables inox, broyeurs, hachoirs, mélangeurs, malaxeurs, cuves, convoyeurs, fours, cuiseurs...	Le dossier doit présenter la ligne de préparation ou de transformation des produits agricoles pour permettre de s'assurer de l'intérêt des investissements en lien avec l'éligibilité à ce dispositif de soutien	Économique	
Équipements de pasteurisation ou de stérilisation		Économique	
Équipements pour le conditionnement des produits transformés, par exemple : machine de mise en pot de yaourt ; machine de mise sous vide ; embouteilleuse ; emballeuse ; palletiseur...		Économique	
Équipements pour les respect des règles d'hygiène du process de fabrication, par exemple : lave-vaisselle, armoires à couteaux de stérilisation...	Éligible seulement si associé à d'autres équipements. Inéligible si seul investissement	Économique	
Équipements relatifs aux nouvelles technologies de l'information et communication (NTIC), boîtiers, sondes, capteurs pour enregistrements traçabilité, sécurité des aliments et outils de mesure des consommations (eau, gaz, électricité...)	Éligible seulement si associé à d'autres équipements. Inéligible si seul investissement	Économique	
Systèmes fixes de nettoyage / Lavage / désinfection	Éligible seulement si associé à d'autres équipements. Inéligible si seul investissement	Économique	
Équipements d'aménagement et d'agencement du magasin de vente			
Vitrines réfrigérées ; rayonnages ; étagères et présentoirs			
Balance ; caisse enregistreuse avec traçabilité vente/produit	Éligible seulement si associé à d'autres équipements. Inéligible si seul investissement		
Tableau 3 : investissements immatériels éligibles 422			
Étude de conception, maîtrise d'oeuvre, audit énergétique...	Les frais généraux liés au projet sont limités à 10 % maximum de l'assiette totale des dépenses éligibles retenues. Ils sont définis conformément au Règlement (UE) N°1305/2013 du 17 déc. 2013 et son article 45 point c « frais généraux liés aux dépenses visées aux points a) et b) », à savoir notamment les honoraires d'architectes et rémunérations d'ingénieurs et de consultants (appui technique à la conception, assistance à maîtrise d'ouvrage, études de sol par exemple), les dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale (étude d'impact par exemple) et économique, y compris les coûts liés aux études de faisabilité.	Économique	
Diagnostics			
Autres (préciser)			
Investissements matériels NON éligibles 422			
Terrassement et divers réseaux, raccordement aux réseaux			
Construction ou aménagement de locaux à usage administratif et assimilés, de locaux sociaux ; équipements fixes intérieurs de bureau et mobiliers de bureau ou d'une salle de repos du personnel			
Blocs sanitaires ; douches	en lien avec les locaux à usage administratif, les bureaux et les locaux sociaux		
Rachats d'actifs			
Acquisition de bâtiments ou de locaux existants, l'acquisition de terrains			
Aménagements extérieurs (voies d'accès, zones de stationnement pour véhicules de service ou de visiteurs), travaux d'embellissement, plantations, enseignes, clôtures			
Frais d'établissement, d'enregistrement, d'inscription au registre du commerce ; intérêts débiteurs, agios, frais de change, frais financiers			
Frais de conseil juridique, de notaire, d'expertise technique financière, d'expertise comptable, de tenue et de certification de la comptabilité du bénéficiaire au titre des frais généraux liés à l'opération			
Achats de matériel ou d'équipement d'occasion et frais associés de dépose, transport, repose de ceux-ci ou de ceux conservés lors d'une rénovation			
Travaux d'entretien ou de maintenance			
Matériels mobiles agricoles ou utilisés sur l'exploitation ou dans les locaux de transformation/commercialisation : tracteur agricole, camion, remorque de vente, chariot élévateur, tire-palette, caisse palette, palettes			
Les enseignes : les panneaux d'information ; la signalétique			
Les petits matériels, par exemple : couteaux, petits ustensiles...			
Les consommables			
Matériels de bureau, bureautique administrative, consommables			
Les investissements de la filière équine			
les travaux de mise aux normes au titre de la directive « Nitrates »			
Les investissements de gestion et de traitement des effluents issus des locaux de transformation/commercialisation			
NON éligible la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).			